Procédure de demande d'accompagnement

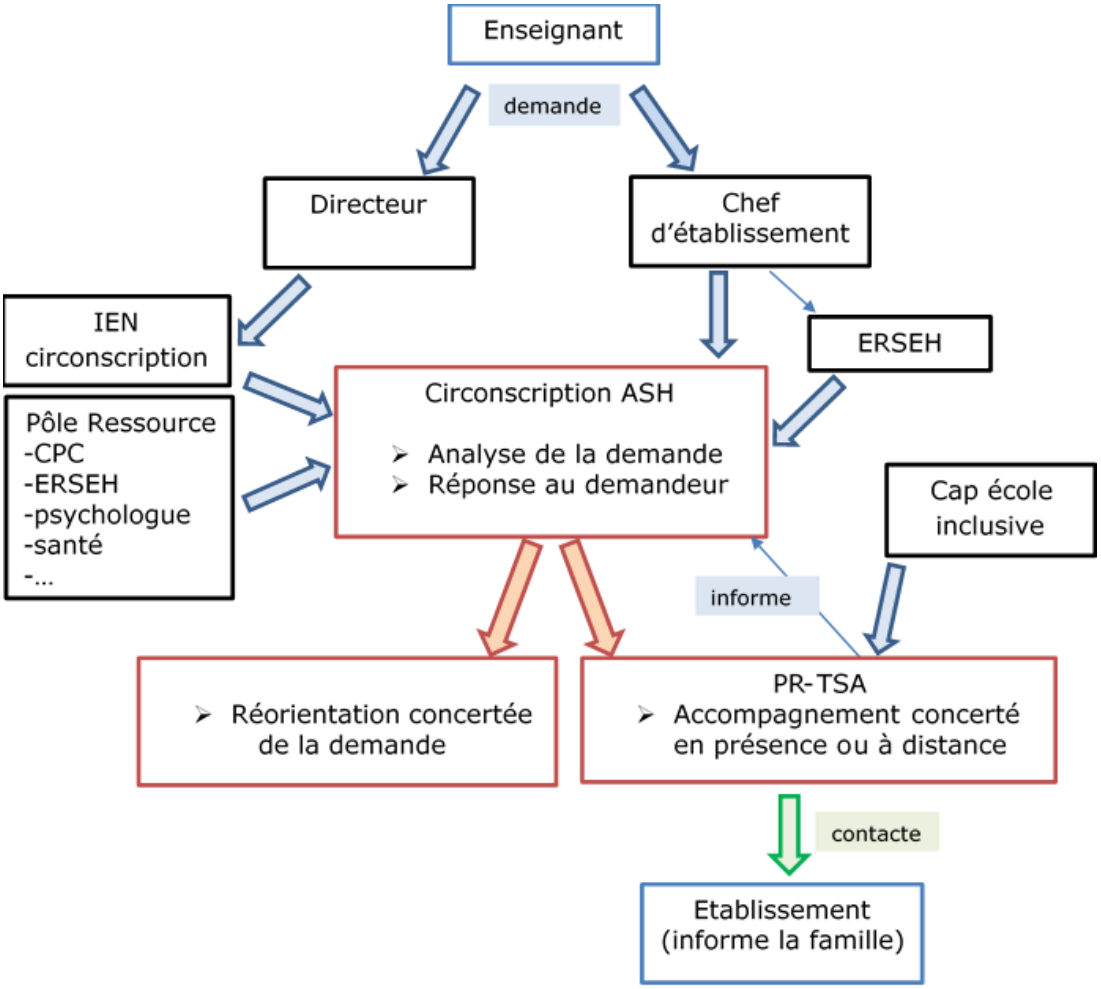

- ✓ Les enseignants ou équipes adressent leur demande par le biais de l'Inspecteur de circonscription ou du chef d'établissement, en joignant le questionnaire de demande d'accompagnement complété.

- ✓ Après étude de la demande, l'enseignant ou l'équipe sont contactés par mail ou par téléphone pour proposer suivant les besoins :
  un envoi de ressources,
  des échanges par téléphone ou par mail,
  des entretiens,
  des observations en classe,
  une proposition d'intervention dans l'établissement.

- ✓ Si un rendez-vous est convenu dans l'établissement, les inspections sont informées de la date.

- ✓ Les familles sont informées de l'accompagnement par l'établissement.

- ✓ A l'issue de l'accompagnement, un compte-rendu est envoyé à l'enseignant ou à l'équipe demandeuse.